

Déclaration d'intention
relative à l'élaboration du Schéma régional biomasse
Centre-Val de Loire

La Préfète de région et le Président de la région Centre-Val de Loire **lanceront officiellement les travaux** d'élaboration du schéma régional biomasse à l'occasion d'une réunion des parties prenantes qui se tiendra au premier trimestre 2024.

Le présent document a pour objectif d'**informer le public** sur l'objet de ce schéma, les modalités de son élaboration ainsi que les conditions dans lesquelles il y sera associé.

1- Le Schéma régional biomasse

Le schéma régional biomasse (ci-après SRB) détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infrarégionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la **biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique**, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers ([article D.222-8](#) du Code de l'environnement).

Seront considérées dans ce schéma trois sources de biomasse : **la forêt, l'agriculture et les déchets**.

Le SRB se compose de **deux parties réglementaires** : un **rapport** analysant la situation de la production, la mobilisation et la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette mobilisation et leurs perspectives d'évolution et un **document d'orientation** comprenant des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, les mesures nécessaires à l'échelle régionale ou infrarégionale pour atteindre les objectifs définis, ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant des indicateurs.

Le SRB s'articule avec la **stratégie nationale de mobilisation de la biomasse** (adoptée en 2018), selon un lien mutuel de prise en compte.

Le SRB s'articule également avec le **Programme Régional Forêt Bois (PRFB)** et le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, tous deux approuvés en 2020 pour la région Centre-Val de Loire, dont il reprend les objectifs et porte sur les **échéances** des périodes définies par la programmation pluriannuelle de l'énergie soit 2030 et 2035.

Ce schéma est soumis à **évaluation environnementale** conformément à l'[article R.122-17](#) du Code de l'environnement. L'évaluation environnementale est un processus visant à faire intégrer par le maître d'ouvrage les préoccupations environnementales et de santé le plus en amont possible dans l'élaboration du document de planification, ainsi qu'à chaque étape importante du processus de décision publique.

2- Modalités d'organisation du schéma

Pour élaborer ce schéma, l'État et la région associeront des représentants des élus régionaux, du monde

forestier, du monde agricole, des acteurs du secteur des déchets, des acteurs de l'énergie, des associations de protection de l'environnement ainsi que des organismes ou associations représentant la société civile.

Parallèlement aux travaux d'élaboration du SRB se tiendront en 2024 des **groupes de travail sur la territorialisation de la planification écologique** : des échanges seront assurés régulièrement afin de veiller à la cohérence entre les deux démarches.

3-Association du public à l'élaboration du schéma régional biomasse

L'élaboration du SRB fera l'objet de deux consultations du public par voie électronique. La première à l'issue de la rédaction du rapport, pour une durée de 15 jours minimum.

La première consultation permettra de recueillir les éventuelles observations sur l'état des lieux dressé et les orientations ou les éventuels points de vigilance soulevés par le public.

La deuxième consultation consistera à mettre à disposition du public le projet de SRB, accompagné du rapport d'évaluation environnementale ainsi que de l'avis émis par l'autorité environnementale pendant une durée de 30 jours minimum.

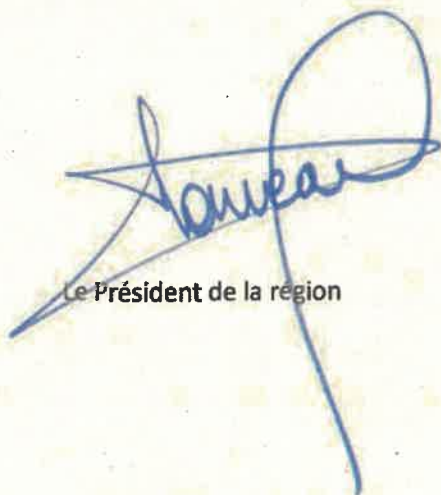
A Orléans, le :

13 MAI 2024

La préfète de région

A stylized signature in black ink, consisting of a large, flowing 'S' shape with a horizontal line crossing it.

Le Président de la région

A stylized signature in blue ink, featuring a large, sweeping 'S' shape with a horizontal line crossing it.